

2024/081

DEPARTEMENT  
DE L'AUDE

DOMAINE :

AUTRES  
DOMAINES DE  
COMPETENCES

SOUS-  
DOMAINE :

Subventions

-----

Le nombre de  
conseillers  
communautaire en  
service est de : 37

Qui ont pris part à  
la délibération : 30

Dont Pouvoirs : 8

-----

CONVOCATION  
C.C. EN DATE DU :  
20.03.2024

AFFICHAGE EN  
DATE DU :  
20.03.2024

-----

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTE – EGALITE

Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le

ID : 011-200042463-20240328-2024\_034-DE

## COMMUNAUTE DE COMMUNE DE LA MONTAGNE NOIRE

### DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 28 MARS 2024

Séance du Conseil Communautaire du jeudi vingt-huit mars deux mille vingt-quatre, à 18 heures 15, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Montagne Noire, légalement convoqué, s'est rassemblé à la salle des fêtes à SAISSAC, sous la présidence de Monsieur Cyril Delpech, Président.

#### Présents :

- Commune de BROUSSES-ET-VILLARET : MM Yannick DUFOUR-LORIOLE, Jean-Louis PETERMANN
- Commune de CAUDEBRONDE : M. Cyril DELPECH
- Commune de CUXAC-CABARDES : Laurent RIVES, Paul GRIFFE
- Commune de FRAISSE-CABARDES : Jérôme SOUVERAIN
- Commune de LAPRADE : M. David ALBERT
- Commune de LASTOURS : M. Max BRAIL
- Commune de MAS-CABARDES : Mme Annabelle ESPLAS
- Commune de PRADELLES-CABARDES : M. François COUTAND
- Commune de ROQUEFERE : M. Denis LAUSSE
- Commune de SAINT-DENIS : M. Michaël LAURENT, Patrick FOLCH
- Commune de SAISSAC : MM. Eric BETEILLE, Eric MICHEL, David HERRERO, Mme Josette FRANCOIS
- Commune de SALSIGNE : M. Stéphane BARTHAS
- Commune de VILLANIERE : M. Guy CALY
- Commune de VILLARDONNEL : M. Luciano STELLA, M. Régis CROS, M. Damien CONSTANS

Excusé : MM. Gilbert PLAGNES, Christian JIMENEZ(FONTIERS-CABARDES),

Absents non excusés : Mme Françoise MENNEBOO (CUXAC-CABARDES), M. Marc MAHOUX (LABASTIDE-ESPÀÏBAIRENQUE), M. Benoît SOULIER (LACOMBE), M. Jean-Claude PECH (LATOURETTE),

Procuration : M. Jean-Baptiste FERRER (CUXAC-CABARDES) à M. PAUL GRIFFE, M. Jacques FARGUES (LES ILHES) à M. Cyril DELPECH, M. Guy CHIFFRE (FOURNES-CABARDES) à M. Luciano STELLA, M. Gérard FERNANDEZ (MIRAVAL) à Mme Annabelle ESPLAS, M. André GUITARD (LES MARTYS) à M. David ALBERT, Mme Chantal CONSTANZA (SAINT-DENIS) à Michaël LAURENT, M. Marc PALAU (SAISSAC) à M. Eric BETEILLE, Mme. Marie-Hélène BOUR (SALSIGNE) à Max BRAIL

Secrétaire : Damien CONSTANS

**N°2024/034**

- Objet : Préfiguration d'un Espace de Vie Social

Monsieur Le Président rappelle à l'assemblée que la Convention Territoriale Globale (CTG) signée avec la CAF inclut un axe thématique « Animation de la vie sociale », qui comprend, entre autres, une fiche action dédiée au développement du projet culturel de la CDCMN et le travail mené auprès des associations du territoire.

Cet axe s'est vu enrichi d'une nouvelle fiche action « Préfiguration d'un EVS » lors du comité de pilotage d'octobre 2023 considérant que certaines actions déjà menées pourraient s'inscrire dans un EVS et pourraient, de ce fait, être financées par la CAF.

Un EVS est un lieu fixe ou un dispositif itinérant, qui met les habitants au cœur des projets, pour créer du lien sur un territoire donné et sortir les gens de l'isolement, selon des axes thématiques de développement dans les domaines de la parentalité, jeunesse, accès au numérique, à la culture, par exemple, entre autres.

Un EVS est une interface entre la population et la collectivité, les actions qui y sont développées sont en lien avec les besoins et les envies des habitants, ils prennent part à la gouvernance de la structure.

Après consultation avec la CAF de l'Aude, le Conseil départemental et la MSA, co-financeurs, il est proposé la préfiguration de l'EVS Montagne Noire de la façon suivante :

- Un périmètre de préfiguration sur les communes de Villanière, Salsigne, Lastours, Fournes, Les Ilhes, Mas-Cabardès, La Tourette, Miraval, Roquefère, Labastide et Pradelles, en itinérance. Les actions se dérouleraient à tour de rôle dans chaque commune selon les infrastructures disponibles pour les accueillir.
- S'étendre sur une plus grande partie du territoire au fil des années suivantes, l'agrément étant renouvelé régulièrement pour permettre une souplesse d'adaptation du projet. L'année 2025 serait une année d'expérimentation du dispositif, à petite échelle.
- La partie Est a été choisie car elle possède moins de commerces et services que le reste du territoire, moins d'évènements associatifs et que la mobilité y est plus complexe. Tous ces facteurs sont des freins à la création de lien social et favorisent l'isolement.
- Être financé à 63% par la CAF via un agrément « Animation de la vie sociale », pour un montant maximal de subvention de 27 020,46€/an + par le Conseil départemental et la MSA (les éléments chiffrés sont à venir)
- Mobiliser un agent intercommunal en poste pour 0,5 ETP.
- Avec le concours des municipalités, se déployer dans les salles communales et dans l'espace public selon les projets menés.

Une fois cette préfiguration aboutie, le Conseil Communautaire devra se prononcer sur la création d'un EVS sur le territoire.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

Vote :            Contre : 0    Abstention : 0            Pour : 30

2024/083

Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le

ID : 011-200042463-20240328-2024\_034-DE

**DECIDE :**

- De valider le périmètre de préfiguration, sur les communes de Villanière, Salsigne, Lastours, Fournes-cabardès, Les Ilhes, Mas-Cabardès, La Tourette, Miraval-Cabardès, Roquefère, Labastide et Pradelles-cabardès
- D'autoriser Monsieur Le Président à constituer un groupe d'habitants référents et mobiliser les communes concernées
- De mobiliser un 0.5 ETP d'un agent intercommunal déjà en poste
- D'autoriser Monsieur le Président à signer les pièces nécessaires à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Signé le 02/04/2024  
Le Président

Cyril Delpech

<b>2024/084</b>
<b>DEPARTEMENT DE L'AUDE</b>
<b>DOMAINE :</b>
<b>FINANCES</b>
<b>SOUS-DOMAINE :</b>
Décisions budgétaires
Le nombre de conseillers communautaire en service est de : 37
Qui ont pris part à la délibération : 30
DONT Pouvoirs : 8
-----
CONVOCATION C.C. EN DATE DU : 20.03.2024
AFFICHAGE EN DATE DU : 20.03.2024
-----

**COMMUNAUTE DE COMMUNE DE LA MONTAGNE NOIRE**

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 28 MARS 2024**

Séance du Conseil Communautaire du jeudi vingt-huit mars deux mille vingt-quatre, à 18 heures 15, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Montagne Noire, légalement convoqué, s'est rassemblé à la salle des fêtes à SAISSAC, sous la présidence de Monsieur Cyril Delpech, Président.

Présents :

Présents :

- Commune de BROUSSES-ET-VILLARET : MM Yannick DUFOUR-LORIOLE, Jean-Louis PETERMANN
- Commune de CAUDEBRONDE : M. Cyril DELPECH
- Commune de CUXAC-CABARDES : Laurent RIVES, Paul GRIFFE
- Commune de FRAISSE-CABARDES : Jérôme SOUVERAIN
- Commune de LAPRADE : M. David ALBERT
- Commune de LASTOURS : M. Max BRAIL
- Commune de MAS-CABARDES : Mme Annabelle ESPLAS
- Commune de PRADELLES-CABARDES : M. François COUTAND
- Commune de ROQUEFERE : M. Denis LAUSSE
- Commune de SAINT-DENIS : M. Michaël LAURENT, Patrick FOLCH
- Commune de SAISSAC : MM. Eric BETEILLE, Eric MICHEL, David HERRERO, Mme Joseffe FRANCOIS
- Commune de SALSIGNE : M. Stéphane BARTHAS
- Commune de VILLANIERE : M. Guy CALY
- Commune de VILLARDONNEL : M. Luciano STELLA, M. Régis CROS, M. Damien CONSTANS

Excusé : MM. Gilbert PLAGNES, Christian JIMENEZ(FONTIERS-CABARDES),

Absents non excusés : Mme Françoise MENNEBOO (CUXAC-CABARDES), M. Marc MAHOUX (LABASTIDE-ESPAÏBAIRENQUE), M. Benoît SOULIER (LACOMBE), M. Jean-Claude PECH (LATOURETTE),

Procuration : M. Jean-Baptiste FERRER (CUXAC-CABARDES) à M. PAUL GRIFFE, M. Jacques FARGUES (LES ILHES) à M. Cyril DELPECH, M. Guy CHIFFRE (FOURNES-CABARDES) à M. Luciano STELLA, M. Gérard FERNANDEZ (MIRAVAL) à Mme Annabelle ESPLAS, M. André GUITARD (LES MARTYS) à M. David ALBERT, Mme Chantal CONSTANZA (SAINT-DENIS) à Michaël LAURENT, M. Marc PALAU (SAISSAC) à M. Eric BETEILLE, Mme. Marie-Hélène BOUR (SALSIGNE) à Max BRAIL

Secrétaire : Damien CONSTANS

**N°2024/035**

- Objet : Décision Modificative Budgétaire Budget annexe extension centrale photovoltaïque

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté du 21 décembre 2016 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 20 février 2024 adoptant le budget annexe extension centrale photovoltaïque siège social (415)

## DECIDE

De procéder à une modification des crédits ouverts de l'exercice 2024 de la façon suivante :

① Suite à une erreur de saisie budgétaire, il est proposé d'augmenter le chapitre 66 charges financières article 66111 intérêts réglés à l'échéance pour un montant de 1 741.16 € et d'augmenter le chapitre 042 Opération d'ordre de transfert entre section article 6811 dotations aux amortissement pour un montant de 8.84 €

② Cette augmentation s'équilibre par une diminution de crédits de 1 750 € au chapitre 042, article 66111 pour 1 750 €.

FONCTIONNEMENT						
Chapitre- Article	Fonction	Libellé	DEPENSES		RECETTES	
			Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminutions de crédits
66 - 66111 ①		Intérêts réglés à l'échéance	1 741,16 €			
042-6811 ①		Dotations aux amortissements	8,84 €			
042-66111 ②		<b>TOTAL</b>	1 750,00 €	1 750,00 €		
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>				0,00 €		

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

VOTE Contre : 0    Abstentions : 0    Pour : 30

DECIDE

- De valider la décision modificative budgétaire telle que présentée

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Signé le 02/04/2024  
Le Président

Cyril Delpech

2024/086

DEPARTEMENT  
DE L'AUDE

DOMAINE :

FONCTION  
PUBLIQUE

SOUS-  
DOMAINE :

Personnel titulaire  
et stagiaire de la  
FPT

Le nombre de  
conseillers  
communautaire en  
service est de : 37

Qui ont pris part à  
la délibération : 30

DONT Pouvoirs : 8

-----

CONVOCATION  
C.C. EN DATE DU :

20.03.2024

AFFICHAGE EN  
DATE DU :

20.03.2024

-----

REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le

ID : 011-200042463-20240328-2024\_036-DE

**COMMUNAUTE DE COMMUNE DE LA MONTAGNE NOIRE**

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU Jeudi 28 Mars 2024**

Séance du Conseil Communautaire du jeudi vingt-huit mars deux mille vingt-quatre, à 18 heures 15, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Montagne Noire, légalement convoqué, s'est rassemblé à la salle des fêtes à SAISSAC, sous la présidence de Monsieur Cyril Delpech, Président.

Présents :

- Commune de BROUSSES-ET-VILLARET : MM Yannick DUFOUR-LORIOLE, Jean-Louis PETERMANN
- Commune de CAUDEBRONDE : M. Cyril DELPECH
- Commune de CUXAC-CABARDES : Laurent RIVES, Paul GRIFFE
- Commune de FRAISSE-CABARDES : Jérôme SOUVERAIN
- Commune de LAPRADE : M. David ALBERT
- Commune de LASTOURS : M. Max BRAIL
- Commune de MAS-CABARDES : Mme Annabelle ESPLAS
- Commune de PRADELLES-CABARDES : M. François COUTAND
- Commune de ROQUEFERE : M. Denis LAUSSE
- Commune de SAINT-DENIS : M. Michaël LAURENT, Patrick FOLCH
- Commune de SAISSAC : MM. Eric BETEILLE, Eric MICHEL, David HERRERO, Mme Josette FRANCOIS
- Commune de SALSIGNE : M. Stéphane BARTHAS
- Commune de VILLANIERE : M. Guy CALY
- Commune de VILLARDONNEL : M. Luciano STELLA, M. Régis CROS, M. Damien CONSTANS

Excusé : MM. Gilbert PLAGNES, Christian JIMENEZ(FONTIERS-CABARDES),

Absents non excusés : Mme Françoise MENNEBOO (CUXAC-CABARDES), M. Marc MAHOUX (LABASTIDE-ESPAÏBAIRENQUE), M. Benoît SOULIER (LACOMBE), M. Jean-Claude PECH (LATOURETTE),

Procuration : M. Jean-Baptiste FERRER (CUXAC-CABARDES) à M. PAUL GRIFFE, M. Jacques FARGUES (LES ILHES) à M. Cyril DELPECH, M. Guy CHIFFRE (FOURNES-CABARDES) à M. Luciano STELLA, M. Gérard FERNANDEZ (MIRAVAL) à Mme Annabelle ESPLAS, M. André GUITARD (LES MARTYS) à M. David ALBERT, Mme Chantal CONSTANZA (SAINT-DENIS) à Michaël LAURENT, M. Marc PALAU (SAISSAC) à M. Eric BETEILLE, Mme. Marie-Hélène BOUR (SALSIGNE) à Max BRAIL

Secrétaire : Damien CONSTANS

**N°2024/036**

Objet : Création d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe

2024/087

Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le

ID : 011-200042463-20240328-2024\_036-DE

Monsieur Le Président rappelle au Conseil Communautaire que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de de l'EPCI.

Monsieur Le Président expose que suite à l'augmentation pérenne des sollicitations des usagers à France Services, il est proposé d'augmenter le temps de travail d'un agent en créant un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

Vote :            Contre : 0            Abstention : 0            Pour : 30

DECIDE :

- De créer un emploi permanent sur le grade d'adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe, relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions d'agent administratif à temps complet au sein de France Services de la Communauté de Communes de la Montagne Noire à compter du 1<sup>er</sup> juin 2024

- La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 du budget primitif 2024

- D'autoriser le Président à signer les pièces nécessaires à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Signé le 02/04/2024

Le Président  
Cyril Delpech

<b>2024/088</b>
<b>DEPARTEMENT DE L'AUDE</b>
<b>DOMAINE :</b>
<b>FONCTION PUBLIQUE</b>
<b>SOUS-DOMAINE :</b>
Personnel titulaire et stagiaire de la FPT
Le nombre de conseillers communautaire en service est de : 37
Qui ont pris part à la délibération : 30
DONT Pouvoirs : 8
-----
<b>CONVOCATION C.C. EN DATE DU :</b>
20.03.2024
<b>AFFICHAGE EN DATE DU :</b>
20.03.2024
-----

**COMMUNAUTE DE COMMUNE DE LA MONTAGNE NOIRE**

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 28 MARS 2024**

Séance du Conseil Communautaire du jeudi vingt-huit mars deux mille vingt-quatre, à 18 heures 15, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Montagne Noire, légalement convoqué, s'est rassemblé à la salle des fêtes à SAISSAC, sous la présidence de Monsieur Cyril Delpech, Président.

Présents :

- Commune de BROUSSES-ET-VILLARET : MM Yannick DUFOUR-LORIOLE, Jean-Louis PETERMANN
- Commune de CAUDEBRONDE : M. Cyril DELPECH
- Commune de CUXAC-CABARDES : Laurent RIVES, Paul GRIFFE
- Commune de FRAISSE-CABARDES : Jérôme SOUVERAIN
- Commune de LAPRADE : M. David ALBERT
- Commune de LASTOURS : M. Max BRAIL
- Commune de MAS-CABARDES : Mme Annabelle ESPLAS
- Commune de PRADELLES-CABARDES : M. François COUTAND
- Commune de ROQUEFERE : M. Denis LAUSSE
- Commune de SAINT-DENIS : M. Michaël LAURENT, Patrick FOLCH
- Commune de SAISSAC : MM. Eric BETEILLE, Eric MICHEL, David HERRERO, Mme Josette FRANCOIS
- Commune de SALSIGNE : M. Stéphane BARTHAS
- Commune de VILLANIERE : M. Guy CALY
- Commune de VILLARDONNEL : M. Luciano STELLA, M. Régis CROS, M. Damien CONSTANS

Excusé : MM. Gilbert PLAGNES, Christian JIMENEZ(FONTIERS-CABARDES),

Absents non excusés : Mme Françoise MENNEBOO (CUXAC-CABARDES), M. Marc MAHOUX (LABASTIDE-ESPAÏBAIRENQUE), M. Benoît SOULIER (LACOMBE), M. Jean-Claude PECH (LATOURETTE),

Procuration : M. Jean-Baptiste FERRER (CUXAC-CABARDES) à M. PAUL GRIFFE, M. Jacques FARGUES (LES ILHES) à M. Cyril DELPECH, M. Guy CHIFFRE (FOURNES-CABARDES) à M. Luciano STELLA, M. Gérard FERNANDEZ (MIRAVAL) à Mme Annabelle ESPLAS, M. André GUITARD (LES MARTYS) à M. David ALBERT, Mme Chantal CONSTANZA (SAINT-DENIS) à Michaël LAURENT, M. Marc PALAU (SAISSAC) à M. Eric BETEILLE, Mme. Marie-Hélène BOUR (SALSIGNE) à Max BRAIL

Secrétaire : Damien CONSTANS

**N°2024/037**

Objet : Création d'un poste d'adjoint administratif territorial à temps non complet



2024/089

Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le

ID : 011-200042463-20240328-2024\_037-DE

Monsieur Le Président rappelle au Conseil Communautaire que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de de l'EPCI.

Monsieur Le Président expose que suite à un nouveau besoin lié au changement de régime de fiscalité et à la future prise de compétence 'eau et assainissement', il est proposé de créer un poste d'adjoint administratif territorial à temps non complet à 17h50 hebdomadaire.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

Vote :            Contre : 0            Abstention : 0            Pour : 30

DECIDE :

- De créer un emploi permanent sur le grade d'adjoint administratif territorial, relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions d'agent administratif à temps non complet 17h50 hebdomadaires au sein du service administratif de la Communauté de Communes de la Montagne Noire à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024

- La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 du budget primitif 2024

- D'autoriser le Président à signer les pièces nécessaires à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Signé le 02/04/2024

Le Président

Cyril Delpech

2024/090

REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE – EGALITE – FRATER

DEPARTEMENT  
DE L'AUDE

**COMMUNAUTE DE COMMUNE DE LA MONTAGNE NOIRE**

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 28 MARS 2024**

DOMAINE :

DOMAINE ET  
PATRIMOINE

SOUS-  
DOMAINE :

Autres actes de  
gestion du  
domaine Privé

Le nombre de  
conseillers  
communautaire en  
service est de : 37

Qui ont pris part à  
la délibération : 30

DONT Pouvoirs : 8

CONVOCATION  
C.C. EN DATE DU :

20.03.2024

AFFICHAGE EN  
DATE DU :

20.03.2024

Séance du Conseil Communautaire du jeudi vingt-huit mars deux mille vingt-quatre, à 18 heures 15, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Montagne Noire, légalement convoqué, s'est rassemblé à la salle des fêtes à SAISSAC, sous la présidence de Monsieur Cyril Delpech, Président.

Présents :

- Commune de BROUSSES-ET-VILLARET : MM Yannick DUFOUR-LORIOLE, Jean-Louis PETERMANN
- Commune de CAUDEBRONDE : M. Cyril DELPECH
- Commune de CUXAC-CABARDES : Laurent RIVES, Paul GRIFFE
- Commune de FRAISSE-CABARDES : Jérôme SOUVERAIN
- Commune de LAPRADE : M. David ALBERT
- Commune de LASTOURS : M. Max BRAIL
- Commune de MAS-CABARDES : Mme Annabelle ESPLAS
- Commune de PRADELLES-CABARDES : M. François COUTAND
- Commune de ROQUEFERE : M. Denis LAUSSE
- Commune de SAINT-DENIS : M. Michaël LAURENT, Patrick FOLCH
- Commune de SAISSAC : MM. Eric BETEILLE, Eric MICHEL, David HERRERO, Mme Josette FRANCOIS
- Commune de SALSIGNE : M. Stéphane BARTHAS
- Commune de VILLANIERE : M. Guy CALY
- Commune de VILLARDONNEL : M. Luciano STELLA, M. Régis CROS, M. Damien CONSTANS

Excusé : MM. Gilbert PLAGNES, Christian JIMENEZ(FONTIERS-CABARDES),

Absents non excusés : Mme Françoise MENNEBOO (CUXAC-CABARDES), M. Marc MAHOUX (LABASTIDE-ESPAÏBAIRENQUE), M. Benoît SOULIER (LACOMBE), M. Jean-Claude PECH (LATOURETTE),

Procuration : M. Jean-Baptiste FERRER (CUXAC-CABARDES) à M. PAUL GRIFFE, M. Jacques FARGUES (LES ILHES) à M. Cyril DELPECH, M. Guy CHIFFRE (FOURNES-CABARDES) à M. Luciano STELLA, M. Gérard FERNANDEZ (MIRAVAL) à Mme Annabelle ESPLAS, M. André GUITARD (LES MARTYS) à M. David ALBERT, Mme Chantal CONSTANZA (SAINT-DENIS) à Michaël LAURENT, M. Marc PALAU (SAISSAC) à M. Eric BETEILLE, Mme. Marie-Hélène BOUR (SALSIGNE) à Max BRAIL

Secrétaire : Damien CONSTANS

**N°2024/038**

Objet : Convention de mise à disposition ENEDIS : plate-forme bois énergie

2024/091

Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le

ID : 011-200042463-20240328-2024\_038-DE

Vu la délibération du 25 janvier 2024 actant la réalisation de deux hangars photovoltaïque acté par bail emphytéotique avec SOLEIL08

Vu la nécessité de raccordement producteur de la CDC de la Montagne Noire

Vu la nécessité d'implanter un poste de transformation

Monsieur Le Président propose de valider une convention mise à disposition avec ENEDIS pour permettre l'implantation d'un poste de transformation les conditions suivantes :

- Occupation sur la parcelle section AE n°337 lieudit LA PLAINE sur la commune de VILLANIERE d'une superficie de 25m<sup>2</sup>
- Implantation d'un poste de transformation de courant électrique et tous ses accessoires alimentant le réseau de distribution publique d'électricité.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

Vote :            Contre : 0            Abstention : 0            Pour : 30

DECIDE :

- De valider la convention de mise à disposition avec la société ENDIS pour le projet énoncé
- D'autoriser le Président à signer les pièces nécessaires à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Signé le 02/04/2024  
Le Président

Cyril Delpech

2024/092

DEPARTEMENT  
DE L'AUDE

DOMAINE :

DOMAINE ET  
PATRIMOINE

SOUS-  
DOMAINE :

Autres actes de  
gestion du  
domaine Privé

Le nombre de  
conseillers  
communautaire en  
service est de : 37

Qui ont pris part à  
la délibération : 30

DONT Pouvoirs : 8

CONVOCATION  
C.C. EN DATE DU :

20.03.2024

AFFICHAGE EN  
DATE DU :

20.03.2024

REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE – EGALITE – FRATER

Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le

ID : 011-200042463-20240328-2024\_039-DE

**COMMUNAUTE DE COMMUNE DE LA MONTAGNE NOIRE**

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 28 MARS 2024**

Séance du Conseil Communautaire du jeudi vingt-huit mars deux mille vingt-quatre, à 18 heures 15, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Montagne Noire, légalement convoqué, s'est rassemblé à la salle des fêtes à SAISSAC, sous la présidence de Monsieur Cyril Delpech, Président.

Présents :

- Commune de BROUSSES-ET-VILLARET : MM Yannick DUFOUR-LORIOLE, Jean-Louis PETERMANN
- Commune de CAUDEBRONDE : M. Cyril DELPECH
- Commune de CUXAC-CABARDES : Laurent RIVES, Paul GRIFFE
- Commune de FRAISSE-CABARDES : Jérôme SOUVERAIN
- Commune de LAPRADE : M. David ALBERT
- Commune de LASTOURS : M. Max BRAIL
- Commune de MAS-CABARDES : Mme Annabelle ESPLAS
- Commune de PRADELLES-CABARDES : M. François COUTAND
- Commune de ROQUEFERE : M. Denis LAUSSE
- Commune de SAINT-DENIS : M. Michaël LAURENT, Patrick FOLCH
- Commune de SAISSAC : MM. Eric BETEILLE, Eric MICHEL, David HERRERO, Mme Josette FRANCOIS
- Commune de SALSIGNE : M. Stéphane BARTHAS
- Commune de VILLANIERE : M. Guy CALY
- Commune de VILLARDONNEL : M. Luciano STELLA, M. Régis CROS, M. Damien CONSTANS

Excusé : MM. Gilbert PLAGNES, Christian JIMENEZ(FONTIERS-CABARDES),

Absents non excusés : Mme Françoise MENNEBOO (CUXAC-CABARDES), M. Marc MAHOUX (LABASTIDE-ESPAÏBAIRENQUE), M. Benoît SOULIER (LACOMBE), M. Jean-Claude PECH (LATOURETTE),

Procuration : M. Jean-Baptiste FERRER (CUXAC-CABARDES) à M. PAUL GRIFFE, M. Jacques FARGUES (LES ILHES) à M. Cyril DELPECH, M. Guy CHIFFRE (FOURNES-CABARDES) à M. Luciano STELLA, M. Gérard FERNANDEZ (MIRAVAL) à Mme Annabelle ESPLAS, M. André GUITARD (LES MARTYS) à M. David ALBERT, Mme Chantal CONSTANZA (SAINT-DENIS) à Michaël LAURENT, M. Marc PALAU (SAISSAC) à M. Eric BETEILLE, Mme. Marie-Hélène BOUR (SALSIGNE) à Max BRAIL

Secrétaire : Damien CONSTANS

**N°2024/039**

Objet : Convention de servitude ENEDIS : plate-forme bois énergie

2024/093

Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le

ID : 011-200042463-20240328-2024\_039-DE

Vu la délibération du 25 janvier 2024 actant la réalisation de deux hangars photovoltaïque acté par bail emphytéotique avec SOLEIL08

Vu la nécessité de raccordement producteur de la CDC de la Montagne Noire

Monsieur Le Président propose de valider une convention de servitude avec ENEDIS pour permettre le raccordement selon les conditions suivantes :

- Localisation sur la parcelle section AE n°337 lieu-dit LA PLAINE sur la commune de VILLANIERE
- Validation des travaux qui consistent au passage de la nouvelle ligne électrique d'une longueur totale d'environ 50 mètres en souterrain.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

Vote :            Contre : 0            Abstention : 0            Pour : 30

DECIDE :

- De valider la convention de servitudes CS 06 avec la société ENDIS pour le projet énoncé
- D'autoriser le Président à signer les pièces nécessaires à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Signé le 02/04/2024  
Le Président

Cyril Delpech

2024/094

DEPARTEMENT  
DE L'AUDE

DOMAINES DE  
COMPETENCES  
PAR THEMES

SOUS-  
DOMAINE :

Transport

Le nombre de  
conseillers  
communautaire en  
service est de : 37

Qui ont pris part à  
la délibération : 30

DONT Pouvoirs : 8

CONVOCATION  
C.C. EN DATE DU :  
20.03.2024

AFFICHAGE EN  
DATE DU :  
20.03.2024

REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le

ID : 011-200042463-20240328-2024\_040-DE

**COMMUNAUTE DE COMMUNE DE LA MONTAGNE NOIRE**

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 28 MARS 2024**

Séance du Conseil Communautaire du jeudi vingt-huit mars deux mille vingt-quatre, à 18 heures 15, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Montagne Noire, légalement convoqué, s'est rassemblé à la salle des fêtes à SAISSAC, sous la présidence de Monsieur Cyril Delpech, Président.

Présents :

- Commune de BROUSSES-ET-VILLARET : MM Yannick DUFOUR-LORIOLE, Jean-Louis PETERMANN
- Commune de CAUDEBRONDE : M. Cyril DELPECH
- Commune de CUXAC-CABARDES : Laurent RIVES, Paul GRIFFE
- Commune de FRAISSE-CABARDES : Jérôme SOUVERAIN
- Commune de LAPRADE : M. David ALBERT
- Commune de LASTOURS : M. Max BRAIL
- Commune de MAS-CABARDES : Mme Annabelle ESPLAS
- Commune de PRADELLES-CABARDES : M. François COUTAND
- Commune de ROQUEFERE : M. Denis LAUSSE
- Commune de SAINT-DENIS : M. Michaël LAURENT, Patrick FOLCH
- Commune de SAISSAC : MM. Eric BETEILLE, Eric MICHEL, David HERRERO, Mme Josette FRANCOIS
- Commune de SALSIGNE : M. Stéphane BARTHAS
- Commune de VILLANIERE : M. Guy CALY
- Commune de VILLARDONNEL : M. Luciano STELLA, M. Régis CROS, M. Damien CONSTANS

Excusé : MM. Gilbert PLAGNES, Christian JIMENEZ(FONTIERS-CABARDES),

Absents non excusés : Mme Françoise MENNEBOO (CUXAC-CABARDES), M. Marc MAHOUX (LABASTIDE-ESPAÏBAIRENQUE), M. Benoît SOULIER (LACOMBE), M. Jean-Claude PECH (LATOURETTE),

Procuration : M. Jean-Baptiste FERRER (CUXAC-CABARDES) à M. PAUL GRIFFE, M. Jacques FARGUES (LES ILHES) à M. Cyril DELPECH, M. Guy CHIFFRE (FOURNES-CABARDES) à M. Luciano STELLA, M. Gérard FERNANDEZ (MIRAVAL) à Mme Annabelle ESPLAS, M. André GUITARD (LES MARTYS) à M. David ALBERT, Mme Chantal CONSTANZA (SAINT-DENIS) à Michaël LAURENT, M. Marc PALAU (SAISSAC) à M. Eric BETEILLE, Mme. Marie-Hélène BOUR (SALSIGNE) à Max BRAIL

Secrétaire : Damien CONSTANS

**N°2024/040**

Objet : Convention déclinaison locale schéma des mobilités du Département de l'Aude

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités,  
Vu la délibération du Conseil départemental de l'Aude du 22 décembre 2017 approuvant le règlement budgétaire et financier,  
Vu la délibération du Conseil départemental de l'Aude du 13 avril 2023 portant délégation à la commission permanente,  
Vu la notification du marché du 16 mars 2023 au bureau d'études Entrepreneurs du Changement pour l'élaboration du Schéma des mobilités du Département  
Vu la délibération n°28 de la commission permanente du Département de l'Aude en date du 27 octobre 2023

Le Département de l'Aude s'est engagé dans l'élaboration de son Schéma des mobilités afin de définir sa future stratégie pour l'organisation des mobilités dans l'Aude. Bien que n'ayant pas la compétence mobilité et n'étant donc pas autorité organisatrice de la mobilité, il agit sur cette thématique au vu de ses différentes compétences, notamment : la gestion et l'entretien des routes, les solidarités humaines, les solidarités territoriales, la gestion des collèges, les politiques touristiques ou encore sportives.

La convention proposée a pour objectif de définir les modalités du partenariat pour la déclinaison locale à l'échelle de l'EPCI du Schéma des mobilités du Département de l'Aude. Le Département dans le cadre de son marché pour l'élaboration de ce Schéma a prévu la possibilité de déclinaisons locales à l'échelle des EPCI.

La participation financière pour la déclinaison du Schéma à l'échelle de la Communauté de communes de la Montagne Noire est de 4 428 € TTC (quatre mille quatre cent vingt-huit euros).

Le financement de la prestation est réglé par le Département. Le coût réglé par le Département donnera lieu à un remboursement de l'EPCI suite à l'émission d'un titre de recette.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

Vote :            Contre : 0            Abstention : 0            Pour : 30

DECIDE :

- De valider la convention déclinaison locale schéma des mobilités du Département de l'Aude y compris la participation financière de la Communauté de Communes de la Montagne Noire
- D'autoriser le Président à signer les pièces nécessaires à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Signé le 02/04/2024  
Le Président

Cyril Delpech

2023/096

DEPARTEMENT  
DE L'AUDE

DOMAINE :

FINANCES

SOUS-  
DOMAINE :

Subventions

Le nombre de  
conseillers  
communautaire en  
service est de : 37

Qui ont pris part à  
la délibération : 30

DONT Pouvoirs : 8

CONVOCATION  
C.C. EN DATE DU :  
20/03/2024

AFFICHAGE EN  
DATE DU :  
20.03.2024

REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le

ID : 011-200042463-20240328-2024\_041-DE

## COMMUNAUTE DE COMMUNE DE LA MONTAGNE NOIRE

### DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 28 MARS 2024

Séance du Conseil Communautaire du jeudi vingt-huit mars deux-mil vingt-quatre, à 18 heures 15, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Montagne Noire, légalement convoqué, s'est rassemblé à la salle des fêtes à SAISSAC, sous la présidence de Monsieur Cyril Delpech, Président.

#### Présents :

- Commune de BROUSSES-ET-VILLARET : MM Yannick DUFOUR-LORIOLE, Jean-Louis PETERMANN
- Commune de CAUDEBRONDE : M. Cyril DELPECH
- Commune de CUXAC-CABARDES : Laurent RIVES, Paul GRIFFE
- Commune de FRAISSE-CABARDES : Jérôme SOUVERAIN
- Commune de LAPRADE : M. David ALBERT
- Commune de LASTOURS : M. Max BRAIL
- Commune de MAS-CABARDES : Mme Annabelle ESPLAS
- Commune de PRADELLES-CABARDES : M. François COUTAND
- Commune de ROQUEFERE : M. Denis LAUSSE
- Commune de SAINT-DENIS : M. Michaël LAURENT, Patrick FOLCH
- Commune de SAISSAC : MM. Eric BETEILLE, Eric MICHEL, David HERRERO, Mme Josette FRANCOIS
- Commune de SALSIGNE : M. Stéphane BARTHAS
- Commune de VILLANIERE : M. Guy CALY
- Commune de VILLARDONNEL : M. Luciano STELLA, M. Régis CROS, M. Damien CONSTANS

Excusé : MM. Gilbert PLAGNES, Christian JIMENEZ(FONTIERS-CABARDES),

Absents non excusés : Mme Françoise MENNEBOO (CUXAC-CABARDES), M. Marc MAHOUX (LABASTIDE-ESPAINBAIRENQUE), M. Benoît SOULIER (LACOMBE), M. Jean-Claude PECH (LATOURETTE),

Procuration : M. Jean-Baptiste FERRER (CUXAC-CABARDES) à M. PAUL GRIFFE, M. Jacques FARGUES (LES ILHES) à M. Cyril DELPECH, M. Guy CHIFFRE (FOURNES-CABARDES) à M. Luciano STELLA, M. Gérard FERNANDEZ (MIRAVAL) à Mme Annabelle ESPLAS, M. André GUITARD (LES MARTYS) à M. David ALBERT, Mme Chantal CONSTANZA (SAINT-DENIS) à Michaël LAURENT, M. Marc PALAU (SAISSAC) à M. Eric BETEILLE, Mme. Marie-Hélène BOUR (SALSIGNE) à Max BRAIL

Secrétaire : Damien CONSTANS

#### 2024/041

- Objet : Demande de subvention de fonctionnement auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Aude dans le cadre de l'appel à projet « 100% gagnants »



Monsieur le Président rappelle que notre collectivité a la possibilité de répondre à l'appel à projet « 100% gagnants » de la CAF. Il s'agit d'un appel à projet à destination des jeunes de 12 à 25 ans concernant des projets « citoyens », portés par les jeunes, contribuant au développement local par l'implication, l'échange, le respect de chacun et favorisant le vivre ensemble et le respect de la différence.

Monsieur le Président rappelle que notre collectivité a répondu à ce même appel à projet pour l'année 2023 pour une mise en œuvre sur l'Accueil de Loisirs intercommunal (ALSH) et une subvention de 2 760 € a pu être obtenue.

Monsieur le Président présente le projet proposé par l'équipe encadrante et mis en œuvre sur la section ados de l'ALSH. La thématique choisie cette année par les jeunes est « Comme nous, soyez consom'acteurs ? » avec mise en œuvre du projet fil rouge sur l'année scolaire.

Les jeunes seront acteurs du projet et pourront participer à son élaboration sur l'ALSH lors des vacances d'hiver et de printemps. Un séjour de 4 jours/3nuits sera organisé sur l'été. Une valorisation du projet sera mise en œuvre sur la semaine d'ALSH d'automne en présence des familles, jeunes, équipes d'encadrement, institutionnels (élus, CAF).

L'effectif est limité à 16 jeunes de 12 à 17 ans du territoire ou hors CDC sous réserve des places disponibles.

Les activités choisies seront articulées autour du « bien consommer » par le biais de circuits courts et locaux : rencontres producteurs locaux (visites et initiation à la production), réalisation d'un dossier « fiches gourmandes », actions solidaires, autres activités choisies par les jeunes...

En terme d'objectifs, il s'agit de dynamiser l'accueil de loisirs, de favoriser l'accueil des jeunes de 12 à 17 ans, tranche d'âges difficile à mobiliser, et enfin de responsabiliser ces derniers et, au vu de la thématique choisie, sensibiliser ces jeunes à l'intérêt du bien consommer par le biais de circuits courts.

Les tarifs sont identiques à ceux de l'ALSH pour les 3-13 ans (repas, collation, goûter compris) sauf pour les journées avec nuitées où il sera compté 10heures/jour.

Monsieur le Président présente le coût du projet (hors charges de personnel) :

DEPENSES TTC		RECETTES	
LIBELLE	MONTANT	LIBELLE	MONTANT
Achats	620,00 €		
Intervenants extérieurs (hébergement, activités)	3 500,00 €		
Transport	2 490,00 €	CAF de l'Aude (100% gagnants)	3 000,00 €
Communication	100,00 €	Fonds Propres	3 710,00 €
<b>Total</b>	<b>6 710,00 €</b>	<b>Total</b>	<b>6 710,00 €</b>

Et propose de solliciter une subvention auprès de la CAF de l'Aude

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré,

VOTE Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 30

**2023/098**

Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le

ID : 011-200042463-20240328-2024\_041-DE

AUTORISE son Président à demander une subvention de fonctionnement d'un montant de 3 000 € à la CAF de l'Aude,

AUTORISE son Président à inscrire au Budget Prévisionnel 2024 les crédits afférents à ce dossier,

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture de Carcassonne le  
et publication le

Signé le 02/04/2024  
Le Président

Cyril Delpech

**COMMUNAUTE DE COMMUNE DE LA MONTAGNE NOIRE**

DOMAINE :

FINANCES

SOUS-  
DOMAINE :

Subventions

Le nombre de  
conseillers  
communautaire en  
service est de : 37Qui ont pris part à  
la délibération : 30

DONT Pouvoirs : 8

CONVOCATION  
C.C. EN DATE DU :  
20/03/2024AFFICHAGE EN  
DATE DU :  
20.03.2024**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 28 MARS 2024**

Séance du Conseil Communautaire du jeudi vingt-huit mars deux-mil vingt-quatre, à 18 heures 15, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Montagne Noire, légalement convoqué, s'est rassemblé à la salle des fêtes à SAISSAC, sous la présidence de Monsieur Cyril Delpech, Président.

Présents :

- Commune de BROUSSES-ET-VILLARET : MM Yannick DUFOUR-LORIOLE, Jean-Louis PETERMANN
- Commune de CAUDEBRONDE : M. Cyril DELPECH
- Commune de CUXAC-CABARDES : Laurent RIVES, Paul GRIFFE
- Commune de FRAISSE-CABARDES : Jérôme SOUVERAIN
- Commune de LAPRADE : M. David ALBERT
- Commune de LASTOURS : M. Max BRAIL
- Commune de MAS-CABARDES : Mme Annabelle ESPLAS
- Commune de PRADELLES-CABARDES : M. François COUTAND
- Commune de ROQUEFERE : M. Denis LAUSSE
- Commune de SAINT-DENIS : M. Michaël LAURENT, Patrick FOLCH
- Commune de SAISSAC : MM. Eric BETEILLE, Eric MICHEL, David HERRERO, Mme Josette FRANCOIS
- Commune de SALSIGNE : M. Stéphane BARTHAS
- Commune de VILLANIERE : M. Guy CALY
- Commune de VILLARDONNEL : M. Luciano STELLA, M. Régis CROS, M. Damien CONSTANS

Excusé : MM. Gilbert PLAGNES, Christian JIMENEZ (FONTIERS-CABARDES),

Absents non excusés : Mme Françoise MENNEBOO (CUXAC-CABARDES), M. Marc MAHOUX (LABASTIDE-ESPAÏBAIRENQUE), M. Benoît SOULIER (LACOMBE), M. Jean-Claude PECH (LATOURETTE),

Procuration : M. Jean-Baptiste FERRER (CUXAC-CABARDES) à M. PAUL GRIFFE, M. Jacques FARGUES (LES ILHES) à M. Cyril DELPECH, M. Guy CHIFFRE (FOURNES-CABARDES) à M. Luciano STELLA, M. Gérard FERNANDEZ (MIRAVAL) à Mme Annabelle ESPLAS, M. André GUITARD (LES MARTYS) à M. David ALBERT, Mme Chantal CONSTANZA (SAINT-DENIS) à Michaël LAURENT, M. Marc PALAU (SAISSAC) à M. Eric BETEILLE, Mme. Marie-Hélène BOUR (SALSIGNE) à Max BRAIL

Secrétaire : Damien CONSTANS

**2024/042**

- Objet : Demande de subvention de fonctionnement auprès de la DRAC Occitanie dans le cadre de l'appel à projet 'Eté culturel'

Monsieur le Président indique que notre collectivité a la possibilité de répondre à l'appel à projet « Eté culturel » de la DRAC Occitanie.

Monsieur le Président présente le projet proposé par l'équipe encadrante et mis en œuvre sur l'accueil de loisirs intercommunal sur la période d'été.

L'intitulé du projet est : « Créations estivales artistiques, circassiennes et musicales à l'accueil de loisirs de la Montagne Noire ». Il va se décliner sous forme d'ateliers à destination des enfants autour des disciplines musicales, arts du cirque et arts plastiques. Les ateliers d'arts plastiques seront associés à des ateliers handisports pour créer un lien avec la thématique des jeux olympiques 2024.

Le projet se déroulera sur la période estivale sur 3 semaines d'ouverture soit :

- Semaine du 8 au 12 juillet sur la thématique des jeux olympiques et paralympiques et arts plastiques. Interviendront le Comité Départemental Handisport 11 ainsi que l'association One One. Des ateliers sportifs et ludiques seront proposés aux enfants en lien avec la création d'une fresque autour des jeux olympiques avec un graffeur professionnel.
- Semaine du 15 au 19 juillet sur la thématique des arts du cirque. La compagnie Jongle à la lune interviendra lors de plusieurs ateliers d'initiation auprès des enfants. Cette discipline a été choisie au regard du peu d'activités circassiennes sur le territoire. Une valorisation est prévue en fin de semaine lors d'un spectacle avec mise en scène des enfants.
- Semaine du 5 au 9 août sur la thématique musique au fil de l'eau. L'association le labo musical, association locale, sera mobilisée dans le cadre d'un partenariat régulier. Il proposera des ateliers pour les enfants ainsi qu'un spectacle en fin de semaine soit une représentation des enfants en présence des familles.

En terme de valorisation, familles, enfants, élus, et équipe d'encadrement seront invités à découvrir les rendus des projets à l'occasion de deux spectacles les 19 juillet et 9 août après-midis.

En terme d'objectifs, il s'agit de :

Démocratiser l'accès à la culture via la pratique et la rencontre avec des artistes professionnels,

Proposer des activités permettant l'épanouissement des enfants par le biais de projets pédagogiques et éducatifs de qualité avec des professionnels qualifiés que ce soit les animateurs, les prestataires extérieurs ou artistes,

Répondre aux besoins des enfants et des familles en termes d'offre d'accueil mais également en termes d'activités culturelles,

Rendre l'offre attractive et plus largement le territoire,

Accompagner l'action associative en ayant recours au tissu associatif local

Monsieur le Président présente le coût du projet :

DEPENSES TTC		RECETTES	
<b>62 Autres services extérieurs</b>		<b>70 – Participations familiales et prestations de service</b>	0.00 €
Prestataire musique	1 140,00 €	<b>74 Subventions d'exploitation</b>	
Prestataire arts plastiques	1 200.00 €	DRAC (60% prestations culturelles)	3 084.00 €
Prestataire arts du cirque	2 500,00 €	CDC	3 986.00 €
Prestataire non culturel	900,00 €		
Coordination	1 330,00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>7 070.00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>7 070.00€</b>

Et propose de solliciter une subvention auprès de la CAF de l'Aude

**2024/101**

Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le

ID : 011-200042463-20240328-2024\_042-DE

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré,

VOTE      Contre : 0      Abstentions : 0      Pour : 30

AUTORISE son Président à demander une subvention de fonctionnement d'un montant de 3 084 € à la DRAC Occitanie,

AUTORISE son Président à inscrire au Budget Prévisionnel 2024 les crédits afférents à ce dossier,

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture de Carcassonne le  
et publication le

Signé le 02/04/2024

Le Président

Cyril Delpech

2024/102

DEPARTEMENT  
DE L'AUDE

DOMAINE :

DOMAINES DE  
COMPETENCES  
PAR THEMES

SOUS-  
DOMAINE :

Emploi-formation  
professionnelle

Le nombre de  
conseillers  
communautaire en  
service est de : 37

Qui ont pris part à  
la délibération : 30

DONT Pouvoirs : 8

-----

CONVOCATION  
C.C. EN DATE DU :

20.03.2024

AFFICHAGE EN  
DATE DU :

20.03.2024

-----

REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le

ID : 011-200042463-20240328-2024\_043-DE

**COMMUNAUTE DE COMMUNE DE LA MONTAGNE NOIRE**

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 28 MARS 2024**

Séance du Conseil Communautaire du vingt-huit mars deux mille vingt-quatre, à 18 heures 15, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Montagne Noire, légalement convoqué, s'est rassemblé à la salle des fêtes à SAISSAC, sous la présidence de Monsieur Cyril Delpech, Président.

Présents :

- Commune de BROUSSES-ET-VILLARET : MM Yannick DUFOUR-LORIOLE, Jean-Louis PETERMANN
- Commune de CAUDEBRONDE : M. Cyril DELPECH
- Commune de CUXAC-CABARDES : Laurent RIVES, Paul GRIFFE
- Commune de FRAISSE-CABARDES : Jérôme SOUVERAIN
- Commune de LAPRADE : M. David ALBERT
- Commune de LASTOURS : M. Max BRAIL
- Commune de MAS-CABARDES : Mme Annabelle ESPLAS
- Commune de PRADELLES-CABARDES : M. François COUTAND
- Commune de ROQUEFERE : M. Denis LAUSSE
- Commune de SAINT-DENIS : M. Michaël LAURENT, Patrick FOLCH
- Commune de SAISSAC : MM. Eric BETEILLE, Eric MICHEL, David HERRERO, Mme Josette FRANCOIS
- Commune de SALSIGNE : M. Stéphane BARTHAS
- Commune de VILLANIERE : M. Guy CALY
- Commune de VILLARDONNEL : M. Luciano STELLA, M. Régis CROS, M. Damien CONSTANS

Excusé : MM. Gilbert PLAGNES, Christian JIMENEZ(FONTIERS-CABARDES),

Absents non excusés : Mme Françoise MENNEBOO (CUXAC-CABARDES), M. Marc MAHOUX (LABASTIDE-ESPAÏBAIRENQUE), M. Benoît SOULIER (LACOMBE), M. Jean-Claude PECH (LATOURETTE),

Procuration : M. Jean-Baptiste FERRER (CUXAC-CABARDES) à M. PAUL GRIFFE, M. Jacques FARGUES (LES ILHES) à M. Cyril DELPECH, M. Guy CHIFFRE (FOURNES-CABARDES) à M. Luciano STELLA, M. Gérard FERNANDEZ (MIRAVAL) à Mme Annabelle ESPLAS, M. André GUITARD (LES MARTYS) à M. David ALBERT, Mme Chantal CONSTANZA (SAINT-DENIS) à Michaël LAURENT, M. Marc PALAU (SAISSAC) à M. Eric BETEILLE, Mme. Marie-Hélène BOUR (SALSIGNE) à Max BRAIL

Secrétaire : Damien CONSTANS

**N°2024/043**

Objet : Convention annuelle avec la mission locale de l'Ouest Audois

2024/103

Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le

ID : 011-200042463-20240328-2024\_043-DE

Monsieur Le Président expose qu'il convient de valider l'adhésion de la Communauté de Communes de la Montagne Noire à la MLOA pour l'année 2024 en approuvant une convention.

Considérant la nécessité de mettre en place et d'engager des actions d'accueil, d'information, d'orientation vers les dispositifs d'insertion, de formation et vers l'emploi, adaptées aux besoins des jeunes des territoires,

Considérant l'intérêt certain que présente pour la Communauté de Communes de la Montagne Noire l'activité de l'Association M.L.O.A (Mission locale de l'ouest Audois)

Monsieur Le Président propose de valider cette adhésion et d'acter la participation financière de la Communauté de Communes pour l'année 2024 pour un montant de 12 006 €.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

Vote :            Contre : 0            Abstention : 0            Pour : 30

DECIDE :

- De valider l'adhésion de la Communauté de Communes à la MLOA pour l'année 2024.
- De valider la convention annuelle d'objectifs telle que présentée.
- D'acter la participation financière de la Communauté de Communes pour un montant de 12 006 € (soit 2€ par habitant et 10€ de cotisation).
- D'autoriser Monsieur Le Président à signer les pièces nécessaires à ce dossier

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Signé le 02/04/2024  
Le Président

Cyril Delpech

2024/104

REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

DEPARTEMENT  
DE L'AUDE

**COMMUNAUTE DE COMMUNE DE LA MONTAGNE NOIRE**

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 28 MARS 2024**

DOMAINE :

FINANCES

SOUS-  
DOMAINE :

FISCALITE

Le nombre de  
conseillers  
communautaire en  
service est de : 37

Qui ont pris part à  
la délibération : 30

DONT Pouvoirs : 8

-----

CONVOCATION  
C.C. EN DATE DU :

20.03.2024

AFFICHAGE EN  
DATE DU :

20.03.2024

-----

Séance du Conseil Communautaire du jeudi vingt-huit mars deux mille vingt-quatre, à 18 heures 15, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Montagne Noire, légalement convoqué, s'est rassemblé à la salle des fêtes à SAISSAC, sous la présidence de Monsieur Cyril Delpech, Président.

Présents :

- Commune de BROUSSES-ET-VILLARET : MM Yannick DUFOUR-LORIOLE, Jean-Louis PETERMANN
- Commune de CAUDEBRONDE : M. Cyril DELPECH
- Commune de CUXAC-CABARDES : Laurent RIVES, Paul GRIFFE
- Commune de FRAISSE-CABARDES : Jérôme SOUVERAIN
- Commune de LAPRADE : M. David ALBERT
- Commune de LASTOURS : M. Max BRAIL
- Commune de MAS-CABARDES : Mme Annabelle ESPLAS
- Commune de PRADELLES-CABARDES : M. François COUTAND
- Commune de ROQUEFERE : M. Denis LAUSSE
- Commune de SAINT-DENIS : M. Michaël LAURENT, Patrick FOLCH
- Commune de SAISSAC : MM. Eric BETEILLE, Eric MICHEL, David HERRERO, Mme Josette FRANCOIS
- Commune de SALSIGNE : M. Stéphane BARTHAS
- Commune de VILLANIERE : M. Guy CALY
- Commune de VILLARDONNEL : M. Luciano STELLA, M. Régis CROS, M. Damien CONSTANS

Excusé : MM. Gilbert PLAGNES, Christian JIMENEZ(FONTIERS-CABARDES),

Absents non excusés : Mme Françoise MENNEBOO (CUXAC-CABARDES), M. Marc MAHOUX (LABASTIDE-ESPAÏBAIRENQUE), M. Benoît SOULIER (LACOMBE), M. Jean-Claude PECH (LATOURETTE),

Procuration : M. Jean-Baptiste FERRER (CUXAC-CABARDES) à M. PAUL GRIFFE, M. Jacques FARGUES (LES ILHES) à M. Cyril DELPECH, M. Guy CHIFFRE (FOURNES-CABARDES) à M. Luciano STELLA, M. Gérard FERNANDEZ (MIRAVAL) à Mme Annabelle ESPLAS, M. André GUITARD (LES MARTYS) à M. David ALBERT, Mme Chantal CONSTANZA (SAINT-DENIS) à Michaël LAURENT, M. Marc PALAU (SAISSAC) à M. Eric BETEILLE, Mme. Marie-Hélène BOUR (SALSIGNE) à Max BRAIL

Secrétaire : Damien CONSTANS

**N°2024/044**

- Objet : Tarification concernant la mise à disposition de composteurs



2024/105

Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le

ID : 011-200042463-20240328-2024\_044-DE

Vu la loi anti gaspillage de 2020,

Vu les statuts de la Communauté de Communes

Monsieur Le Président propose de renouveler l'opération de mise à disposition de composteurs individuels aux particuliers de la Montagne Noire.

L'objectif de cette opération est de permettre aux habitants de la Montagne Noire de réduire les déchets ultimes en valorisant une partie par le compostage.

Le compostage domestique permet de réduire les ordures ménagères des particuliers, 30% des déchets sont compostables.

Des composteurs au tarif de 70 € sont proposés aux administrés avec la signature d'un bon de commande entre la Communauté de Communes et l'utilisateur. Le paiement sera effectué par titre de recette.

### **DECIDE**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

VOTE Contre : 0    Abstention : 1    Pour : 29

DECIDE

- De valider la continuité de l'opération des composteurs sur le périmètre de la Communauté de Communes de la Montagne Noire
- D'acter un tarif de 70 € l'unité après des administrés de la Communauté de Communes de la Montagne Noire
- D'autoriser Monsieur Le Président à signer les pièces nécessaires à ce dossier

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Signé le 02/04/2024  
Le Président

Cyril Delpech

2024/106

DEPARTEMENT  
DE L'AUDE

DOMAINE :

FINANCES

SOUS-  
DOMAINE :

SUBVENTION

Le nombre de  
conseillers  
communautaire en  
service est de : 37

Qui ont pris part à  
la délibération : 30

DONT Pouvoirs : 8

-----

CONVOCATION  
C.C. EN DATE DU :  
20.03.2024

AFFICHAGE EN  
DATE DU :  
20.03.2024

-----

REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE – EGALITE – FRATER

Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le

ID : 011-200042463-20240328-2024\_045-DE

**COMMUNAUTE DE COMMUNE DE LA MONTAGNE NOIRE**

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 28 MARS 2024**

Séance du Conseil Communautaire du jeudi vingt-huit mars deux mille vingt-quatre, à 18 heures 15, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Montagne Noire, légalement convoqué, s'est rassemblé à la salle des fêtes à SAISSAC, sous la présidence de Monsieur Cyril Delpech, Président.

Présents :

Présents :

- Commune de BROUSSES-ET-VILLARET : MM Yannick DUFOUR-LORIOLE, Jean-Louis PETERMANN
- Commune de CAUDEBRONDE : M. Cyril DELPECH
- Commune de CUXAC-CABARDES : Laurent RIVES, Paul GRIFFE
- Commune de FRAISSE-CABARDES : Jérôme SOUVERAIN
- Commune de LAPRADE : M. David ALBERT
- Commune de LASTOURS : M. Max BRAIL
- Commune de MAS-CABARDES : Mme Annabelle ESPLAS
- Commune de PRADELLES-CABARDES : M. François COUTAND
- Commune de ROQUEFERE : M. Denis LAUSSE
- Commune de SAINT-DENIS : M. Michaël LAURENT, Patrick FOLCH
- Commune de SAISSAC : MM. Eric BETEILLE, Eric MICHEL, David HERRERO, Mme Josette FRANCOIS
- Commune de SALSIGNE : M. Stéphane BARTHAS
- Commune de VILLANIERE : M. Guy CALY
- Commune de VILLARDONNEL : M. Luciano STELLA, M. Régis CROS, M. Damien CONSTANS

Excusé : MM. Gilbert PLAGNES, Christian JIMENEZ(FONTIERS-CABARDES),

Absents non excusés : Mme Françoise MENNEBOO (CUXAC-CABARDES), M. Marc MAHOUX (LABASTIDE-ESPAÏBAIRENQUE), M. Benoît SOULIER (LACOMBE), M. Jean-Claude PECH (LATOURETTE),

Procuration : M. Jean-Baptiste FERRER (CUXAC-CABARDES) à M. PAUL GRIFFE, M. Jacques FARGUES (LES ILHES) à M. Cyril DELPECH, M. Guy CHIFFRE (FOURNES-CABARDES) à M. Luciano STELLA, M. Gérard FERNANDEZ (MIRAVAL) à Mme Annabelle ESPLAS, M. André GUITARD (LES MARTYS) à M. David ALBERT, Mme Chantal CONSTANZA (SAINT-DENIS) à Michaël LAURENT, M. Marc PALAU (SAISSAC) à M. Eric BETEILLE, Mme. Marie-Hélène BOUR (SALSIGNE) à Max BRAIL

Secrétaire : Damien CONSTANS

**N°2024/045**

Objet : Attribution de subventions dans le cadre de la CGEAC

2024/107

Monsieur Le Président demande au conseil communautaire de bien vouloir se prononcer sur l'attribution des subventions aux associations qui ont formulé une demande pour l'année 2024 suite à l'appel à projet mis en place dans le cadre de la Convention de Généralisation de l'Education Artistique et Culturelle (CGEAC), signée avec la DRAC Occitanie, l'Education nationale et le Conseil départemental de l'Aude en juin 2023.

Les dossiers ont été examinés par un comité technique puis par un comité de pilotage composés de représentants de toutes les parties signataires de la convention.

Il est précisé que seuls les dossiers complets, respectant le cahier des charges et ayant reçu un avis favorable du comité de pilotage sont présentés.

Associations	Montant subvention 2024	Intitulé du projet	Vote
Compagnie Pourquoi le Chat ?	3000	Résidence « Vivantes »	
DMTF	1200	Je me souviens	
Association Artatouille	1200	Les Mignonnettes	
L'Auta bufa	1100	Sauvage !	
Music'Al Sol	1200	Ecris-moi une chanson	
Music'Al Sol	1500	Une place pour chacun	
L'Eau Vive	3500	Résidences citoyennes en Montagne Noire	
Les Mégères de l'humus	600	Les Mégères à l'EHPAD	

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

VOTE Contre : 0    Abstentions : 0    Pour : 30

DECIDE

- D'allouer les subventions telles présentées dans le tableau au titre de l'exercice 2024 sous condition du respect de leur engagement
- De prévoir les crédits au budget 2024
- D'autoriser Monsieur Le Président à signer les pièces relatives à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Signé le 02/04/2024

Le Président

Cyril Delpech